

## LES FOIRES

Chaque année, la commune organise deux grands rassemblement pour valoriser les acteurs économiques locaux: la foire de la Saint-Georges en avril et la foire de la Saint-Martin au mois de novembre.

### Foire Saint-Georges

La foire Saint-Georges a lieu chaque année au mois d'avril.

### Nouvelles conditions d'inscription

#### Tarifs

- > Stand 5 mètres ou inférieur = 22.55 euros (5\*4.10 euros + 2.05 euros)
- > Stand supérieur à 5 mètres = 4.10 euros le mètre + 2.05 euros au total.

Chèque à adresser dans le dossier à l'ordre du trésor public.

Le mandat cash n'est pas accepté, monnaie acceptée avec remise en main propre au dépôt de dossier bureau police municipale.

#### Pièces à fournir

- > Courrier explicatif des produits vendus et du métrage (profondeur et longueur, besoin d'un véhicule ou non sur place)
- > Registre de commerce ou carte de commerçant ambulant
- > Assurance de responsabilité civile au nom de votre entreprise
- > Enveloppe timbrée avec votre nom et adresse
- > Chèque à l'ordre du trésor public.
- > Électricité non fournie par la commune

Inscription jusqu'au 30 mars.

Tout dossier envoyé après cette date sera automatiquement refusé par le service.



#### Mairie de Nort-sur-Erdre

30 rue Aristide Briand  
44390 Nort-sur-Erdre

☎ 02 51 12 00 70



**CONTACTEZ-NOUS**

#### Horaires :

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi**

8h30 à 12h / 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

**mercredi, samedi**

8h30 à 12h

